



Vous êtes victime de stress ou de harcèlement au travail ?

La CNE vous accompagne

Vous souffrez de stress ou vous êtes en burn-out à cause du travail ? Vous subissez du harcèlement moral ou sexuel, ou de la violence, durant votre temps de travail ? La loi protège les employés contre ce qu'elle nomme « les risques psychosociaux ». La CNE vous décrypte les solutions et recours envisageables.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Vous êtes peut-être exposé à des risques psychosociaux au travail. Il importe de les décrire pour les identifier et les prévenir.

- Le **stress** est un état négatif résultant d'une charge de travail trop élevée.
- Le **burn-out** est un état d'épuisement professionnel et de démotivation, résultant souvent d'un stress permanent.
- Le **harcèlement moral** est une suite de comportements abusifs qui portent atteinte à votre intégrité et à votre dignité ou rendent votre environnement de travail intimidant ou offensant.
- Le **harcèlement sexuel** est un cas de harcèlement moral qui a une connotation sexuelle et qui ne nécessite qu'un seul comportement pour être punissable.
- La **violence au travail** désigne la situation dans laquelle vous êtes menacé ou agressé psychiquement ou physiquement au travail.

Ces situations peuvent être liées (ex : le stress amène le burn-out, le harcèlement cause du stress).

CONSEILLER EN PREVENTION ET PERSONNE DE CONFIANCE

Deux personnes interviennent pour prévenir le mal et y remédier.

Votre conseiller en prévention élabore avec votre employeur la politique de prévention des risques psychosociaux et il intervient si vous subissez un risque psychosocial. Ce conseiller est externe à votre entreprise sauf si votre entreprise compte 50 travailleurs au moins.

Votre personne de confiance vous accueille si vous êtes victime d'un risque psychosocial. Elle vous écoute et répond à vos demandes par l'intervention et la conciliation auprès d'autres personnes. Cette fonction interne est facultative mais vos délégués du personnel au CPPT peuvent l'exiger.

PROCEDURES INTERNES ET EXTERNES

Si vous subissez un risque psychosocial, vous pouvez recourir aux procédures internes à l'entreprise auprès de la personne de confiance ou du conseiller en prévention.

Si la procédure interne n'aboutit pas, vous devrez, en premier lieu, vous adresser au Contrôle du Bien-Être au travail ; l'action en justice ne pourrait être envisagée qu'ensuite, en cas d'échec de l'intervention du Contrôle. En cas de harcèlement ou de violence au travail reconnue par le juge, la loi vous garantit une indemnisation forfaitaire de trois mois de salaire à charge de l'auteur. Celle-ci monte à six mois si le comportement est discriminatoire, si l'auteur est votre supérieur hiérarchique ou si les faits sont graves. Une indemnisation plus élevée est possible si le dommage subi est supérieur à ces montants forfaitaires.

Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au **067 88 91 00**

le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.



Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.



Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h

En raison des conditions
sanitaires actuelles,
ces heures d'ouverture peuvent varier.
Prenez contact avec le secrétariat le
plus proche avant de vous déplacer.

Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.



cne.info@acv-csc.be

Secrétariat national

Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

Secrétariat de Bruxelles

Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

Secrétariat du Brabant wallon

Rue des Canoniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

Secrétariat de Namur

Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

Secrétariat d'Arlon

Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

Secrétariat de Liège

Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

Secrétariat de Verviers

Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

Secrétariat d'Eupen

Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

Secrétariat de Charleroi

Rue Prunieu 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

Secrétariat de Mons

Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

Secrétariat de La Louvière

Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

Secrétariat de Tournai

Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne